

CULTURES ET BANANERAIES DU KIN-SAN (CBKS)

Georges-Marie-Joseph MAHÉ, président (1927-1929)

Né à Caen, le 14 avril 1860.

Fils de Joseph Mahé (1823-1924), notaire, et de Marie Joséphine Magron.

Marié à Caen, le 11 novembre 1893, avec Marie Docteur (Bordeaux, 21 mars 1868-Hanoï, 20 juin 1895).

Remarié à Paris XVI^e, le 28 décembre 1898, avec Suzanne Jenny Juliette Trouble, divorcés le 26 mars 1904, dont :

— Georges René Edme (Hanoï, 24 déc. 1899), marié à Haguenau, le 25 avril 1922, avec Madeleine Jeanne Delarbre ;

— Suzanne Claire Marguerite (Paris XVII^e, 27 juin 1902-Paris XIII^e, 20 juillet 1999)(M^{me} Frédéric Raymond Giraud).

Remarié à Paris I, le 30 août 1906, avec Jeanne-Camille Chabrier. Dont :

— Jean-Marie (Paris XV^e, 15 janvier 1907-Montfermeil, 30 juillet 1981).

Licencié en droit.

Juge suppléant en Cochinchine (1883) .

Vice-résident de seconde classe en Annam (3 juin 1887).

Créateur du poste de Laokai (Tonkin)(mai 1888).

Vice-président de la [Commission de délimitation de la frontière avec la Chine](#) (1889-1890).

Résident de France à Tourane (1895-1896).

Congés au Japon et en France.

Résident-maire à Bac-Ninh (6 avril 1899).

Inspecteur des Services civils (1^{er} janvier 1902).

Résident supérieur du Bas-Laos (1910), puis de l'Annam (1^{er} janvier 1912-15 mai 1913).

En développant l'enseignement laïque, « M. Mahé avait amassé des haines, et quand vint l'affaire des tombeaux, on le lui fit bien voir. Les fouilles avaient été autorisées par le Conseil des ministres d'Annam : à la séance manquait un seul ministre : celui des travaux publics et de la guerre, le fidèle de la Mission. C'est lui qui, dans la suite, fut le plus ardent à protester contre la violation des tombes. (Victor Augagneur, *Les Annales coloniales*, 7 juin 1913).

Commissaire de la section indochinoise à l'exposition de Lyon (15 février 1914).

Secrétaire de la Société du port commercial de Bahia-Blanca (Argentine)(déc. 1917).

Administrateur de la Compagnie commerciale et industrielle du Brésil (sept. 1919),

de la [Banque de l'Union française](#) (juin 1923),

de la [Société indochinoise forestière et des allumettes](#) (déc. 1923),

de la [Compagnie agricole sud-indochinoise](#) (1926-1928).

président des Cultures et Bananeraies du Kin San (mars 1927),

administrateur de la [Société minière d'Amara-Cherki](#) (1927),

administrateur délégué de la [Compagnie minière du Haut-Mékong](#) (1928),

1/2

2/2

administrateur de la [Compagnie générale des mines de Thakhek](#) (mars 1929),
président de la Société générale de brasserie et malterie [1930],
administrateur de la [Société d'expansion et de recherches dans les Pays outre-mer](#) (1931).

Rapports sur le Laos.

— *L'Indochine. Histoire, géographie, organisation, productions agricoles*, etc. Paris, A. Challamel, photos, cartes, in-8, 1914.

Officier de la Légion d'honneur du 11 janvier 1913.

Décédé à Pouzergues-Le Montat (Lot), en mai 1945.

BALO, 13/12

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 décembre 1926)

Cultures et bananeraies du Kin-San (Guinée Française). — Introduction et cotation éventuelle des 30.000 actions composant le capital de la société.

Société de Cultures et Bananeraies de Kin-San
(Guinée Française)

(*La Journée industrielle*, 16 décembre 1926)

Sous cette dénomination, vient d'être constituée, à Kinsan (Guinée française), une société anonyme ayant pour objet toutes entreprises agricoles dans les colonies et pays de protectorat, notamment toutes cultures tropicales en Guinée française, particulièrement la culture d'ananas et de bananiers.

Le capital a été fixé à 3 millions, en actions de 100 fr., sur lesquelles 15.000 ont été allouées en rémunération d'apport à MM. Kyriacopoulos et Jean Pezon. Ce dernier a reçu, en outre, 10.000 parts de fondateur.

Le président du conseil d'administration est M. Mahé, 6, rue de Vintimille, à Paris.

Cultures et bananeraies du Kin-San
(*Le Journal des finances*, 11 mars 1927)

La Société des cultures et bananeraies du Kin-San a été constituée en novembre 1926, au capital social de 3.000.000 de francs, représenté par 30.000 actions de 100 francs ; il a été créé 10.000 parts de fondateur. Celles-ci ont droit à 35 % des bénéfices après : 1° prélèvement de 5 % pour réserve légale ; 2° paiement aux actions à titre de premier dividende d'un intérêt annuel de 8 % ; 3° attribution de 10 % au conseil, d'administration.

La société a été constituée avec jouissance rétroactive dès juin 1926 et en juin 1927, le premier exercice sera clos.

La société a acquis l'affaire des Bananeraies et des produits tropicaux appartenant à MM. Pezon ¹ et Kyriacopoulos frères.

Cette affaire comporte la concession définitive d'une propriété de 86 hectares partiellement occupée par des plantations de bananiers et d'ananas, située à Kin-San, cercle de Kindia, à 7 kilomètres de la gare de Kin-San, sur le chemin de fer de Konakry. Elle est reliée à cette gare par une route carrossable.

Elle s'occupe, en outre, du commerce des bananes avec les indigènes. Ce commerce consiste essentiellement dans l'achat des produits, le transport de ceux-ci jusqu'à Konakry et l'expédition en Europe. La direction de la société est confiée à M. Pezon qui a assuré la plantation.

Ajoutons que le conseil d'administration est composé de MM. Mahé ², ancien résident supérieur en Indochine, gouverneur honoraire des colonies, officier Légion d'honneur, administrateur de la Société indochinoise forestière et des allumettes*, président ; Pezon, planteur à Kin-San (Guinée française), administrateur délégué ; MM. Croze, industriel (Établissements Croze et Guillot), administrateur des Ateliers de Sermorens, de la Chaussure du Sud-Est, etc. ; [Maurice] Kempf, conseiller du commerce extérieur, ancien député des Vosges et ancien vice-président de la Commission des douanes de la Chambre, membre du Comité de direction générale de l'Industrie cotonnière ; Kyriacopoulos, négociant, commissaire exportateur ; marquis de Lestrade, propriétaire ; Petitjean, administrateur de la Banque de France à Saint-Dié, administrateur délégué de la Société L. Geliot et fils, à Plainfaing (Vosges), administrateur de l'Omnium pétrolière du Nord et de l'Est ; Vautier, administrateurs.

D'après les renseignements fournis par les groupes qui s'intéressent à la Société du Kin-San, la bananeraie, plantée à l'heure actuelle, comporte 10.000 arbres en rapport pour une superficie de 10 hectares ; les plantations d'ananas occupent 2 hectares et demi.

Aux résultats des cultures directes, s'ajoute le produit des contrats passés avec les indigènes. Ceux-ci permettent à la société d'acquiescer la récolte de 50.000 bananiers.

Dans l'avenir, la société se propose d'étendre progressivement ses bananeraies par la mise en culture d'une dizaine d'hectares chaque année, et de développer également les cultures d'ananas.

Les dirigeants de la société estiment que le plein développement de leurs bananeraies permettra d'arriver à l'étiage de 100.000 caisses par an ; la réalisation de ce programme ne pourra, du reste, qu'être facilitée, du fait de la construction prévue par la colonie d'un frigorifique à Konakry — qui, d'après les prévisions de M. le gouverneur Carde, doit entrer en service dans le courant de 1928 — et de l'organisation régulière des transports de fruits du port de Konakry jusqu'à la métropole au moyen de bateaux agro-thermiques et frigorifiques pour l'expédition des fruits.

La Société du Kin-San, qui base ses prévisions bénéficiaires sur les résultats qu'elle atteint dès maintenant et qui doivent lui permettre de solder son premier bilan en bénéfice, compte parvenir, grâce à l'extension régulière de ses plantations, à rémunérer son capital sur une base satisfaisante.

¹ Jean Pezon : pilote de guerre, administrateur de [Compagnie de Transports maritimes de l'Afrique occidentale française](#) (1927).

² Georges Mahé : né en 1860 à Caen. Ancien résident supérieur au Laos, puis (1912-1913) en Annam. Revenu à la vie civile, il devient avocat-conseil et administrateur de sociétés : la Banque de l'Union française (juillet 1923), la Société indochinoise et forestière des allumettes (déc. 1923), la calamiteuse Compagnie agricole sud-indochinoise (CASI)(1926), confidentielle Société minière d'Amara Cherki au Maroc (1927) et la sulfureuse Compagnie générale des mines de Thakhek au Laos et la Compagnie minière du Haut-Mékong (1928).

Il a successivement été marié à Suzanne Trouble (1898), Jeanne Chabrier (1906) et Louise Berthelot, décédée le mercredi 27 mars 1940. Deux fils : Jack et Norbert, marié en 1928 à Marie-Louise Quentin.

Les actions et parts, qui viennent d'être introduites sur le marché se traitent à 183 et 680 respectivement.

KIN-SAN
(*Le Journal des finances*, 1^{er} avril 1927)

On nous annonce que l'affaire réalise actuellement des profits. Pour le premier exercice normal, ces profits ne seraient pas loin d'atteindre 1 million 250.000 francs. Pour le deuxième exercice, l'état des cultures permet de compter sur un profit double.

Ceci pour un capital de 3 millions.

D'autres développements sont en cours.

La question des transports de la Colonie en France, qui pouvait être un obstacle à la rapidité de son développement, est résolue, dès cette année, puisque, à partir d'octobre, doit fonctionner une ligne de navigation directe entre Konakry et la Métropole, avec bateaux équipés pour le transport des fruits.

En juin 1928, un frigorifique, que construit la Société Dyle et Bacalan, sera installé à Konakry et permettra à la société de réaliser en grand le commerce des bananes.

On s'explique, dans ces conditions, que le conseil d'administration de la société ait pris la décision de solliciter l'admission de ses titres à la cote officielle en Banque.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL
Cultures et bananeraies du Kin-San
(*Le Journal des débats*, 30 août 1927)

Augmentation du capital de 3 millions à 10 millions par création de 70.000 actions de 100 fr.

Société de cultures et bananeraies du Kin-San
(*Revue générale du froid*, octobre-novembre 1927)

Le bilan du premier exercice, clos le 30 mai 1927, se traduit par un bénéfice net de 23.000 fr., qui a été reporté à nouveau.

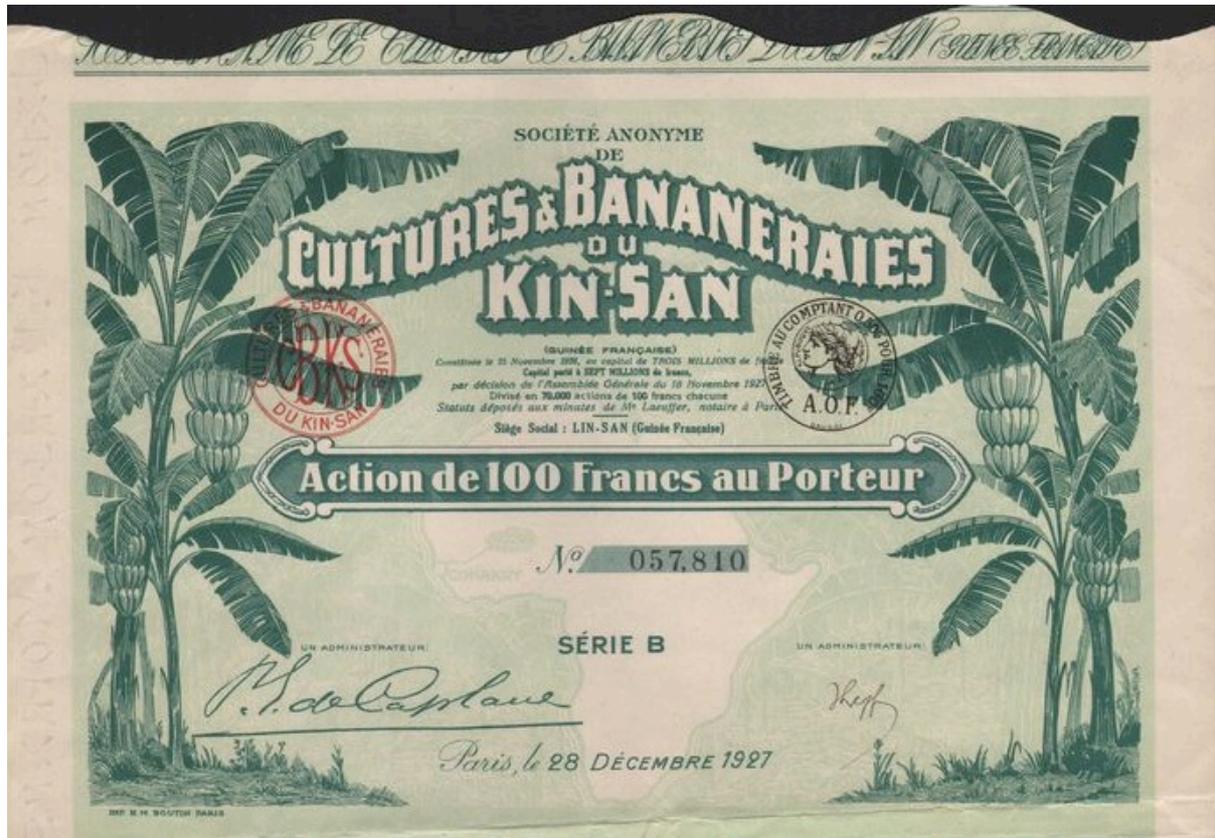
Suivant le programme adopté, 20 hectares, sur les 86 hectares que comporte le domaine de Linsan, ont été mis en valeur.

Profitant des circonstances particulièrement favorables, la société a fait l'acquisition de deux nouveaux domaines situés à Souguetta et formant un tout d'une superficie totale de 134 hectares, dont la concession définitive a été demandée le 9 juin 1927.

Le programme de l'exercice 1927-1928 aura pour objet la mise en valeur des deux domaines, Linsan et Souguetta, dont l'exploitation sera heureusement facilitée par l'établissement d'une ligne spéciale de transports de Konakry à Nantes, subventionnée par le gouvernement de l'A.O.F., au capital de laquelle la société a participé et dont un des membres du conseil est M. Pezon, son administrateur délégué en Guinée.

Ces facilités seront complétées par l'entrepôt réfrigérant dont la construction, aux frais de la colonie, est déjà commencée, ainsi que par les travaux du port de Konakry.

AUGMENTATION DE CAPITAL
INTERVENTION DE Pierre-Eugène de CAPLANE
(Banque intermédiaire de Paris)



SOCIÉTÉ ANONYME
DE
CULTURES ET BANANERAIES
DU
KIN-SAN

Capital porté à sept millions de francs
par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 1917

Divisé en 70.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés aux minutes de M^e Laeuffer, notaire à Paris

Siège social : LIN-SAN (Guinée française)

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur : Pierre-Eugène de Caplane

Un administrateur : Kempf

Paris, le 28 décembre 1927

Imprimerie de la Bourse, Paris

Société de cultures et bananeraies du Kin-San
(*La Journée industrielle*, 19 novembre 1927)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a rendu définitive une augmentation de capital de 3 à 7 millions, par l'émission de 40.000 actions nouvelles de 100 francs.

Une seconde assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a élu administrateurs de la société MM. de Caplane, Ferrand, Dufour et Renard. Elle a ratifié la décision prise par le conseil d'accorder à la Banque Intermédiaire de Paris le privilège de pouvoir, pendant deux ans, au cas d'une nouvelle augmentation de capital, souscrire au taux de 100 fr. 20.000 actions.

COMPTES RENDUS FINANCIERS
Société de cultures et bananeraies de Kin-San
(*Revue générale du froid*, novembre-décembre 1927)

Une assemblée a rendu définitive une augmentation de capital de 3 à 7 millions, par l'émission de 40.000 actions nouvelles de 100 fr.

SOCIÉTÉ DE CULTURES ET DE BANANERAIES DU KIN-SAN
(GUINÉE FRANÇAISE)
Société anonyme au capital de 7.000.000 de francs
SIÈGE SOCIAL : Linsan (Guinée Française).
(*Journal officiel de la Guinée française*, 15 janvier 1928)

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une assemblée générale des actionnaires, tenue à Paris, 13, rue La-Fayette, le 18 novembre dernier (1927), l'assemblée, après vérification, a reconnu la sincérité de la déclaration faite par les délégués du conseil d'administration, aux termes de l'acte reçu par M^e LAEUFFER, notaire à Paris, le 27 octobre 1927, de la souscription des 40.000 actions catégorie « B » de 100 francs chacune, représentant l'augmentation de capital de 4.000.000 de francs et du versement du premier quart.

En conséquence, cette augmentation étant définitivement réalisée, la capital social, qui était de trois millions de francs, est élevé à sept millions, et l'article 7 des statuts s'est trouvé modifié de la manière suivante :

ARTICLE 7

Le capital social est fixé à la somme de sept millions de francs divisés en 70.000 actions de cent francs chacune, dont 7.500 dites série « A », et 62.500 dites série « B ». Le reste de l'article étant sans changement.

Suivant une autre assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le même jour, 13, rue La-Fayette à Paris, l'assemblée a ratifié la nomination de :

- M. de Caplane (Pierre-Eugène), demeurant à Neuilly, 7, rue de Chartres ;
- M. Ferrand (Pierre), demeurant à Paris, 191, rue de l'Université ;
- M. Dufour (Auguste), demeurant à Paris, 102, boulevard des Batignolles ;

M. Renard (Soulange)³, demeurant à Paris, 11, rue de Milan, comme administrateurs de la société pour une durée qui expirera lors de la vérification des comptes de l'exercice clos le 31 mai 1932.

En outre, cette même assemblée a autorisé le conseil d'administration, nonobstant les dispositions de l'article 9 des statuts de la société, à réserver au profit de la Banque Intermédiaire de Paris, 13, rue La-Fayette à Paris, le droit exclusif de souscrire pendant 2 ans, à 20.000 actions au pair sur les futures augmentations de capital, et ce, à compter dudit jour, 18 novembre 1927.

Une expédition de la déclaration de souscription et de versement, concernant l'augmentation de capital, avec la liste des souscripteurs nouveaux et une copie certifiée conforme des procès-verbaux des assemblées ci-dessus, ont été déposés au Greffe du Tribunal de première instance de Conakry, faisant fonctions de Justice de paix et de Tribunal de commerce le 31 décembre 1927.

Pour extrait :
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Société de Cultures et Bananeraies du Kin-San
(*La Journée industrielle*, 8 septembre 1928)

Une assemblée des porteurs de parts, tenue hier, a autorisé la création de 5.000 parts nouvelles qui viendront partager, avec les 10.000 parts existantes, les avantages attribués statutairement à ces titres.*

Société de Cultures et Bananeraies du Kin-San
(*La Journée industrielle*, 14 septembre 1928)

Une assemblée des porteurs de parts a autorisé la création de 5.000 parts nouvelles qui viendront partager, avec les 10.000 parts existantes, les avantages attribués statutairement à ces titres.

Société de Cultures et Bananeraies du Kin-San
(*La Journée industrielle*, 20 novembre 1928)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a décidé la création de 5.000 parts nouvelles participant, avec les 10.000 déjà créées, aux avantages prévus aux articles 9 et 39 des statuts.

³ Georges Paul *Soulange* Renard (Bailly, Seine-et-Oise, 27 mai 1866-Paris VIII^e, 13 nov. 1928) : fils de Charles Joseph Soulange Renard, banquier, et de Antoinette Berthe Galet. Veuf de Joséphine Marie Suzanne Rey. Remarié à Nicaise Fanny Caille Pellin. Fondateur de la Banque Renard frères et Cie, créée par son grand-père en 1822. Administrateur délégué (1904), puis président (jan. 1909) de la Société métallurgique de la Bonneville (Eure), président de la Société de traitements métallurgiques (1918). Chevalier de la Légion d'honneur du 25 mars 1923 : a su placer la laitonnerie et l'étrépage de l'acier sous toutes ses formes au premier rang des industries nationales et à occuper une place prépondérante en Belgique, Italie, Espagne, Suisse, etc., au détriment de la concurrence allemande.

Ces 5.000 parts seront mises à la disposition du conseil pour être attribuées au groupe financier garantissant l'augmentation de capital de 8 millions autorisée par l'assemblée extraordinaire du 17 janvier dernier.

Société de Cultures et Bananeraies du Kin-San
(*La Journée industrielle*, 23 novembre 1928)

Les actionnaires ont décidé la création de 5.000 parts bénéficiaires nouvelles qui seront mises à la disposition du conseil pour être attribuées au groupe financier garantissant l'augmentation de capital de 8 millions autorisée par l'assemblée extraordinaire du 17 janvier dernier.

BANANERAIES DE KIN SAN
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 décembre 1928)

Réunis en assemblée ordinaire le 21 décembre 1928, sous la présidence de M. Kempf, administrateur, les actionnaires ont approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1927-1928, se soldant par un bénéfice net de 63 828 fr. 19 auquel s'ajoute le report antérieur de 22.710 fr. 30. Le total disponible, qui ressort ainsi à 86.538 fr. 49, a été affectée à l'amortissement des frais de constitution, après prélèvement de 5 % pour la réserve légale.

Le rapport du conseil d'administration indique que, sur une production de 498.000 kg, 390.000 ont été exportés en France et au Maroc. Le chiffre d'affaires s'est monté cette année au total de 975.000 francs tandis que le produit brut des exportations n'atteignait que 220.000 fr. en 1926-1927. Pendant l'exercice écoulé, 45.000 nouveaux pieds de bananiers ont été plantés qui seront en plein rendement en 1930.

La Société a demandé la concession de terrains d'une étendue de 600 hectares, devant augmenter encore ses possibilités de cultures.

L'assemblée a donné *quitus* au conseil pour sa gestion pendant l'exercice écoulé. *Quitus* définitif a été donné à M. Croze, administrateur démissionnaire.

SOCIÉTÉ DE CULTURES ET BANANERAIES DU KIN-SAN
(*Le Journal des finances*, 28 décembre 1928)

L'assemblée du 21 décembre a approuvé les comptes au 31 mai 1928, faisant apparaître un bénéfice net de 63.828 francs contre 23.905 francs, qui a été reporté à nouveau.

BANANERAIES DE KIN SAN
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 mai 1929)

Contrairement A certains bruits, l'augmentation du capital de 7 à 15 millions de francs ne serait pas accompagnée d'un accroissement du nombre des parts, qui reste fixé à 15.000.

CULTURES ET BANANERAIES DU KIN-SAN
(*Le Journal des finances*, 5 juillet 1929)

Jusqu'au 25 juillet, émission de 80.000 actions nouvelles de catégorie II de 100 fr. chacune, au prix de 105 fr., réservées aux porteurs de parts à raison de trois actions nouvelles pour deux parts, et aux actionnaires à raison de 45 actions nouvelles pour 70 anciennes.

Société de Cultures et Bananeraies du Kin-San
(Guinée Française)
(*La Journée industrielle*, 28 août 1929)

Société de Cultures et Bananeraies du Kin-San (Guinée Française). — Cette société porte actuellement son capital de 7 à 15 millions, par l'émission, au prix de 105 francs, de 80.000 actions nouvelles catégorie B d'une valeur nominale de 100 fr. chacune.

SERVICE DES DOMAINES
Avis de demandes de concessions provisoires agricoles.
(*Le Journal officiel de la Guinée française*, 1^{er} septembre 1929)

La Société de Cultures et Bananeraies du Kin-San, représentée par son administrateur délégué domicilié à Linsan, cercle de Kindia, sollicite, en vue de la culture du bananier, la concession provisoire d'un terrain sis dans le cercle de Mamou, au lieu-dit DOUNKIBA, dépendant du village de Bilima Hénéré ; et limité ainsi qu'il suit :

Au nord, à l'ouest et au sud, par une boucle formée par le fleuve Konkouré, à hauteur de son confluent avec la rivière Doussé-Kouré, sur un développement d'environ 2.600 mètres ;

À l'est, par une ligne brisée de 960 mètres environ réunissant les deux extrémités de la boucle du Konkouré.

Cultures et bananeraies du Kin-San
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 octobre 1929)

L'assemblée extraordinaire du 16 octobre a régularisé l'augmentation de 7 à 15 millions de francs du capital social. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. De plus, on a apporté une modification à l'article 18 des statuts, augmentant le nombre des actions de garantie des membres du conseil d'administration.

SOCIÉTÉ DE CULTURES ET BANANERAIES DU KIN-SAN
au capital de QUINZE MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL A LINSAN (GUINÉE FRANÇAISE)
(*Les Annales coloniales : revue mensuelle illustrée*, janvier 1930)



Coupe de régimes pour l'expédition. — Cliché V. Pezon.

La société fut créée en novembre 1926 au capital de 3 millions.

Au début de sa création, elle possédait une bananeraie de 10 hectares. Elle développa rapidement ses plantations et ses bananeraies passèrent à 20 hectares au début de 1927, puis à 46 hectares à la fin de 1927, puis à 76 hectares à la fin de 1928, puis à 150 hectares vers le milieu de 1930.

Elles seront à 200 hectares vers mai 1931.

La Société peut, si elle le désire, grâce aux concessions obtenues, quadrupler ses plan

Sur ces 160 hectares déjà plantés, 80 sont en rendement et fournissent déjà plus de 200 tonnes de fruits par mois.

En outre, la Société de Cultures et Bananeraies du Kin-San a planté dans une de ses concessions plus de 100.000 pieds de café.

Le capital de la Société s'est augmenté proportionnellement aux accroissements ; il est passé à 7 millions en 1927 pour être porté à nouveau à 15 millions en 1929.

La Société des Bananeraies du Kin-San est en pleine prospérité.

Société de cultures et bananeraies du Kin-San
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 janvier 1930)

Ainsi que *l'Information* en a rendu compte précédemment, les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée ordinaire le 23 janvier, sous la présidence de M. Maurice Kempf, président du conseil d'administration, assisté de MM. Kyrlacopoulos

et de Champeaux, ce denier représentant la Banque intermédiaire de Paris, les deux plus forts actionnaires présents, en qualité de scrutateurs.

M. Estève remplissait les fonctions de secrétaire.

106.309 actions étaient présentes ou représentées.

Il a été donné lecture du rapport du conseil d'administration dont voici le texte :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 29 des statuts, pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1929.

Cet exercice a marqué pour votre Compagnie un nouvel essor, tant au point de vue exploitation de vos plantations en rendement, qu'au point de vue extensions.

Notre production de fruits est passée de 500.000 kg de bananes à 700.000. Nous vous rappelons que cette production provient des 30.000 pieds plantés de 1925 à 1926 et que les 45.000 plots plantés en 1928 ne commenceront à produire qu'à partir de la fin 1929.

Notre exportation a été de 495.000 kg, contre 390.000, vendus en France et au Maroc ; le reste a été vendu sur place aux exportateurs ou à la main-d'œuvre.

Les transports maritimes de Conakry à la Métropole se sont grandement améliorés et nous ont permis d'exporter la plus grande partie de notre production ; celle-ci est arrivée dans de bonnes conditions et avec un déchet insignifiant.

Notre chiffre de vente s'est élevé, pour cette année à : 1.519.000 francs contre 973.000 francs, montant de l'exercice précédent.

Nous avons, d'autre part, entrepris les travaux nécessaires pour la mise en valeur d'une nouvelle bananeraie de 100.000 pieds, sise à Korofindi, située entre la gare et nos plantations de Longui.

À cet effet, nous avons entièrement dessouché, défriché et labouré 100 hectares.

Nous avons tracé et commencé l'établissement d'une nouvelle route carrossable de 4 kilomètres de long et de 6 mètres de large. Elle reliera directement nos nouvelles plantations à la gare et nous évitera ainsi un détour de près de 8 kilomètres.

Nous avons mis en chantier la construction de cinq nouvelles maisons d'habitation définitives à l'usage des Européens et de trois villages indigènes pouvant loger 600 manœuvres.

Nous avons amené à pied d'œuvre le matériel d'irrigation nécessaire, pouvant nous fournir plus de 1.200 mètres cubes d'eau par heure.

Dès que les travaux de nivellement seront terminés, c'est-à-dire vers le mois de novembre, nous commencerons à planter 100.000 nouveaux pieds, soigneusement sélectionnés dans nos plantations existantes. Nous ne nous heurterons plus cette fois-ci aux difficultés des années précédentes pour trouver de nouveaux rejets.

L'activité de votre Compagnie ne s'est pas bornée là.

Après des expériences concluantes faites en Guinée sur la culture du caféier, nous avons décidé d'entreprendre l'exploitation du café.

À cet effet, nous avons demandé dans le Fouta Djallon, une concession de 1.200 hectares, située dans le cercle de Bilima, où nous avons trouvé le caféier poussant à l'état naturel.

Cette région du Fouta Djallon est la plus haute et une des plus riches de la Guinée Française et ses conditions d'habitat du café se rapprochent très sensiblement de celles du Brésil.

Nos pépinières sont déjà créées, les routes tracées, le terrain défriché en partie et nous espérons à la fin de l'exercice prochain avoir une première plantation de 250 à 300.000 caféiers.

Au point de vue financier, l'exercice 1928-1929 a été grandement satisfaisant.

Votre compte de profits et pertes fait apparaître un montant créditeur de 491.333 91

produit net de l'exploitation agricole.

De ce chiffre, il y a lieu de déduire :

1° Les charges sociales (frais généraux et jetons de présence) 96.693 45

Reste 394.640 36

2° Les intérêts et agios pour le découvert que la banque nous a consenti jusqu'à la réalisation de notre augmentation de capital 29.333 90

Le résultat de l'exercice ressort ainsi à 365.505 56

Ce résultat a été obtenu avec les 30.000 pieds en rendement et quoique ceux-ci ne soient pas encore en pleine production.

*

* *

Nous vous proposons de répartir les bénéfices comme suit 365.505.56

d'affecter aux amortissements ordinaires

Aux constructions 66.962 45

Reste 298.543 11

Aux voies et communications 5.019 39

Reste 293.523 81

Au matériel 54.840 65

Reste 238.083 16

Au mobilier 14.593 93

Reste 224.089 21

D'amortir entièrement les frais de constitution 156.332 46

De répartir et d'affecter le reste 67.756 75

comme suit

10 % à la réserve légale. 3.387 50

2° De reporter à nouveau le solde, soit 64.368 95

Tous ces résultats n'ont pu être obtenus que grâce à l'attachement et au dévouement absolu de tous vos collaborateurs en Guinée.

Vous voudrez certainement vous associer à nous pour leur renouveler à tous, les remerciements et les félicitations que vos administrateurs-délégués leur ont adressés sur place.

Enfin vous vous joindrez à nous pour exprimer notre gratitude à nos administrateurs délégués, MM. Pezon et Kyriacopoulos, qui ne cessent de faire preuve de la plus grande activité et du plus fidèle dévouement dans la gestion des importants intérêts dont ils ont la charge.

Un de vos administrateurs, M. Renard, est mort subitement au cours de l'année. Nous avons pu apprécier son intelligence et la valeur des services qu'il pouvait rendre à votre société. Nous vous prions de vous joindre à nous pour exprimer à sa famille l'expression de nos plus vifs regrets.

Votre ancien président, M. Mahé, par suite de longs voyages en Indochine, a dû abandonner la présidence de votre conseil ; dès son retour, du reste, il a repris son poste d'administrateur.

Avant de vous donner lecture du rapport des commissaires aux comptes, nous avons cru devoir profiter de cette assemblée pour vous rendre compte des travaux effectués dans les plantations pendant ces sept premiers mois de l'exercice 1929-1930 et sur les résultats obtenus, ce qui vous permettra de suivre mieux la marche favorable de l'entreprise.

L'augmentation de capital de 7 à 15 millions s'est réalisée avec un plein succès et d'une façon très avantageuse pour votre société : la prime demandée de 5 francs par

action servant à couvrir les différents frais de l'augmentation de capital, et laissant encore une somme importante disponible.

Les transports qui ont toujours fait l'objet de nos préoccupations et de notre attention constante fonctionnent actuellement avec une amélioration toujours croissante : huit à dix navires touchent chaque mois Conakry afin de prendre nos bananes qui voyagent dans de très bonnes conditions de rapidité et de ventilation.

Les grandes compagnies de navigation suivent nos progrès avec un intérêt soutenu et font des aménagements continus sur presque tous leurs navires pour permettre à notre fruit de voyager avec le minimum de risques, tant en été qu'en hiver.

La colonie poursuit activement les travaux du port et de l'entrepôt réfrigérant de Conakry qui doit être terminé et livré à l'exploitation vers la fin de cette année.

Tout le fruit produit par celles de nos plantations en plein rendement a pu être évacué.

Notre exportation se monte, à fin décembre, 700.000 kg, en augmentation de plus de 2.000 %, sur les sept premiers mois de l'exercice précédent.

Pour les cinq prochains mois, cette proportion s'augmentera, car il y aura à ce moment la production de 45.000 pieds qui viendra s'ajouter à celle des plantations déjà en rendement.

La qualité du fruit, et les soins apportés à son emballage lui permettent d'arriver au port de destination avec un déchet insignifiant. Notre marchandise est très appréciée par les acheteurs.

Les prix de vente, malgré une crise qui a duré pendant les trois mois de chaleur, ont sensiblement augmenté sur l'année dernière et se maintiennent aux environs de 3 fr. à 3 fr. 50 le kg.

D'après les télégrammes reçus de Linsan, 95.000 nouveaux bananiers ont déjà été plantés. Nous pensons arriver à fin mai 1930 à 100.000 nouveaux pieds qui, soigneusement sélectionnés, entretenus et irrigués, devront donner leur première récolte marchande dans les dix-huit mois.

Notre programme général de constructions comportait 10 bâtiments nécessaires aux habitations de vos agents, actuellement au nombre de 16, les villages indigènes pour le logement de 1.000 manœuvres, 6 hangars d'emballage ou de stockage, représentant une superficie couverte de 1.200 mètres carrés, 50 kilomètres de routes nécessaires pour relier les plantations entre elles et à la gare. Il se trouve presque entièrement achevé.

D'autre part, votre matériel s'est augmenté d'une façon importante :

5 nouveaux postes de pompage ont accru votre puissance d'irrigation de 1.230 mètres cubes heure.

Les transports de votre production sont assurés par :

2 tracteurs et 8 remorques.

2 camions,

6 camionnettes 500 kg,

1 voiture légère.

L'atelier de réparation chargé de l'entretien de ces véhicules est bien compris et nous met à l'abri de toute panne qui pourrait nous arrêter momentanément.

Le programme d'organisation est presque entièrement réalisé.

Votre Compagnie ayant bientôt près de 200.000 bananiers en rendement et s'étant assurée le transport certain de sa production, vos exploitations pourront donc, dans un très court délai, lui assurer un profit intéressant tout en se développant suivant un rythme déterminé.

BILAN AU 31 MAI 1929

.....

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Ne serait-il pas possible d'annexer au rapport du conseil un petit croquis, une petite carte, qui nous donne un aperçu de la situation et de l'étendue de nos plantations, comme cela se fait dans d'autres sociétés, telles la Compagnie française de l'Afrique occidentale et les Charbonnages du Tonkin ?

M. le président. — Il existe évidemment des cartes à grande échelle de cette région, mais nous ne pouvons en faire état pour le moment, en raison du développement de nos exploitations. En raison de l'établissement de routes nouvelles, des aménagements de terrains et des travaux d'irrigation auxquels nous procédons encore en ce moment, si nous avons fait une carte, elle ne serait plus à jour et il aurait fallu y apporter de grandes modifications.

Le même actionnaire. — Je vous demande simplement de joindre, à l'avenir, à votre rapport, une petite carte qui nous permette de suivre le développement de notre affaire. Cette demande s'applique évidemment à l'année prochaine, non à cette année même.

M. le président. — Il est entendu qu'une carte sera annexée au rapport qui vous sera présenté pour l'exercice en cours.

Le même actionnaire. — Je n'insiste pas. Je vous ai présenté cette demande parce que, en fait, les explications fournies par votre rapport deviennent un véritable rébus pour ceux qui ne connaissent pas les lieux une façon précise.

M. le président. — Il est très facile de vous donner satisfaction.

Le travail que vous demandez aurait été pour ainsi dire inutile, étant donné que l'état des lieux change encore actuellement tous les jours. D'ici quelques mois, il n'en sera plus ainsi et nous pourrions songer à vous donner satisfaction.

Nous sommes parfaitement décidés à le faire et il n'y aura certainement aucune difficulté, dès l'année prochaine, à annexer au rapport la carte que vous demandez.

Le même actionnaire. — Je vous demande de ne pas attacher à ma question plus d'importance qu'elle n'en comporte.

M. le président. — Non. Mais Je puis vous dire aujourd'hui que nous comptons bien faire ce que vous nous demandez.

(Personne ne demandant plus la parole, les résolutions, mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité.)

LES RÉOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1928-1929 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la répartition des bénéfices proposée par le conseil d'administration.

La conséquence, elle décide :

1° D'affecter aux amortissements ordinaires la somme de 141.416 fr. 35 ;

2° D'amortir complètement les frais de constitution, soit 156.332 fr. 46.

3° De répartir et d'affecter le reste comme suit :

1° 5 % à la réserve légale : 3.387 fr. 80 ;

2° De reporter le solde à nouveau, soit 64.368 fr. 95.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale comme conséquence de l'approbation du bilan et du compte de profits et pertes donne en tant que de besoin *quitus* aux administrateurs de leur gestion et spécialement à M. Renard, décédé, et fixe à 40.000 fr. nets par an, distribués par trimestre, le montant des jetons de présence auxquels aura droit le conseil d'administration pour l'exercice 1929-1930.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes, avec mission de faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes de l'exercice 1929-30, M. Alfred Lanquetot, 21, rue Lepic, à Paris, et M. Gaston Lehmann, 18, square de La Motte-Picquet, Paris, lesquels pourront agir ensemble ou séparément, et fixe à 2000 francs le montant des honoraires du commissaire qui aura effectué le rapport. ;

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, par application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, approuve les traités et marchés passés pendant l'exercice écoulé entre les administrateurs et la société.

Elle donne, en outre, l'autorisation à MM. les administrateurs de passer de nouveaux contrats où marchés avec la Société pour l'exercice 1929-30, sauf à rendre compte à l'assemblée générale qui devra approuver les comptes de cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée, après avoir entendu les explications du conseil, constate que, par suite de son état de santé, M. Dufour n'a pu encore effectuer le dépôt d'actions constituant la garantie de gestion des administrateurs,.

En conséquence, l'assemblée décide que M. Dufour ne sera confirmé dans ses fonctions d'administrateur que lorsque sa santé lui aura permis d'effectuer ce dépôt.

L'assemblée se joint au conseil pour souhaiter à M. Dufour un complet et rapide rétablissement.

GUINÉE FRANÇAISE LES CULTURES ET BANANERAIES DU KIN-SAN. (*Revue générale du froid*, décembre 1929) (*La Journée industrielle*, 7 février 1930)

La production de fruits de cette société, qui exploite un important domaine en Guinée, est passée, pour l'exercice 1928-1929, par rapport au précédent, de 500.000 kg de bananes à 700.000.

L'exportation a été de 425.000 kg, contre 390.000 vendus en France et au Maroc ; le reste a été vendu sur place aux exportateurs ou à la main-d'œuvre.

La société a entrepris les travaux nécessaires pour la mise en valeur d'une nouvelle bananeraie de 100.000 pieds, sise à Korofindi.

Après des expériences concluantes faites en Guinée sur la culture du caféier, la société a, d'autre part, décidé d'entreprendre l'exploitation du café.

À cet effet, elle a demandé dans le Fouta-Djallon une concession de 1.200 hectares, située dans le cercle de Bilima, où elle avait trouvé le caféier poussant, à l'état naturel.

Cette région de Fouta-Djallon est la plus haute et une des plus riches de la Guinée française et ses conditions d'habitat du café se rapprochent très sensiblement de celles du Brésil.

Les pépinières sont déjà créées, les routes tracées, le terrain défriché en partie. Les dirigeants de l'entreprise espèrent, à la fin de l'exercice prochain, avoir une première plantation de 250.000 à 300.000 caféiers.

Grâce aux facilités de transport accrues au départ de Konakry, et aux bonnes conditions assurées par la conservation des fruits, il a été expédié, pendant les sept premiers mois de l'exercice 1929-1930, 700.000 kg de bananes, en augmentation de plus de 200 % sur le chiffre de 1928-1929. Les prix de vente se sont maintenus aux environs de 3 fr. à 3 fr. 50 le kg.

Cultures et bananeraies du Kin-San
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 15.000.000 de francs
Siège social à Kin-San (Guinée Française)
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 février 1930)

Par décision prise le 18 décembre 1929, le conseil d'administration de la société a décidé l'appel du troisième quart de la dernière augmentation de capital.

En conséquence, MM. les souscripteurs sont invités à déposer le troisième quart à la Banque intermédiaire de Paris, 13, rue Lafayette, au plus tard le 15 février 1930.

Pour avis.

Le conseil d'administration.

CULTURES ET BANANERAIES DU KIN-SAN
(*La Journée industrielle*, 23 février 1930)

Les actions « B » et les parts de cette société seront inscrites à la deuxième partie de la cote du Syndicat des banquiers le 27 février.



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ DE CULTURES ET BANANERAIES DU KIN-SAN
Société anonyme au capital de douze millions de francs
divisé en 120.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
de la Guinée française
du 1^{er} juillet 1930

Statuts déposés en l'étude de M^e Laeuffer, notaire à Paris
Siège social à LINSAN (Guinée française)

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur : Pierre-Eugène de Caplane

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?

Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. — 10906-12-41 — (Encres Lorilleux)

CULTURES ET BANANERAIES DU KIN-SAN
(*La Journée industrielle*, 21 janvier 1931)

Les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1930 qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 23 janvier, se soldent par un bénéfice net de 538.961 fr., contre 365.505 fr. en 1928-1929. Le solde distribuable ressort à 593.330 fr. Le conseil propose de porter 453.879 fr. aux amortissements et 3.804 fr. à la réserve légale, le solde étant reporté à nouveau.

D'autre part, les frais d'augmentation du capital, soit 131.381 fr. seront amortis intégralement par prélèvement d'une somme égale sur la prime sur actions nouvelles.

Cultures et bananeraies du Kin-San
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 janvier 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue le 23 janvier, sous la présidence de M. Maurice Kempf, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1930, accusant un solde bénéficiaire net de 528.961 francs auquel s'ajoute le report antérieur de 61.368 francs. Il a été affecté 452.879 francs aux amortissements sur immobilisations, 3.804 francs à la réserve légale et reporté à nouveau 156.646 francs.

L'assemblée a décidé d'amortir entièrement la première tranche des frais d'augmentation de capital par imputation sur la prime de 400.000 fr, d'augmentation du capital.

Le rapport indique que l'augmentation du capital de 7 à 15 millions a doublé les possibilités de la Société et a permis au conseil de poursuivre le programme d'extensions fixé en 1928. Son effort s'est donc porté pendant cet exercice encore, sur la mise en valeur de nouvelles bananeraies. Entre janvier et mai 1930, 80.000 pieds ont été plantés sur les concessions de Korofindi, doublant ainsi l'étendue des plantations. Une première récolte marchande est escomptée à partir de juin 1931. En outre, sur la concession de Bilima, il a été planté 100 hectares de caféiers,

Le conseil ajoute que les frais d'établissement relativement peu élevés de cette culture et les vastes pépinières de la Société auraient permis de faire un plus grand effort, mais il a préféré attendre le dénouement de la crise qui sévit actuellement et s'assurer, avec les prix pratiqués et les protections accordées aux producteurs coloniaux de café, le profit à attendre d'une telle exploitation.

L'exportation a porté pour l'exercice écoulé sur 900.000 kg contre 425.000 kg pour l'exercice précédent. Le chiffre des ventes a été de 3.021.000 francs contre 1.519.000 francs l'exercice précédent.

Le rapport donne ensuite des renseignements sur l'activité sociale pendant les sept premiers mois de l'exercice en cours. Les plantations de Longui accusent un développement considérable, Les nouvelles plantations de Korofindi sont déjà en production, fournissant un appoint considérable à la trésorerie et amortissant fortement le coût de l'hectare. Pour les sept mois écoulés sur l'exercice, la société a déjà exporté 68.000 régimes d'un poids total de 1.100.000 kg, contre 52.000 d'un poids de 70.000 kg pour l'exercice précédent.

Actuellement, on coupe 225 tonnes de fruits par mois ; la trésorerie se trouve ainsi suffisamment alimentée par les ventes pour pouvoir atteindre les mois de septembre-octobre, date à laquelle la production mensuelle devra s'élever de 450 à 500 tonnes, production qui sera suffisante pour rémunérer le capital engagé.

Achevant le programme fixé, 50 hectares de terrains ont été préparés dont une grande partie était déjà plantée à fin décembre, La Société aura encore près de 40 hectares de bons terrains disponibles sur les concessions, qui seront progressivement mis en valeur.

Le rapport de la Société de Cultures et Bananeraies du Kin-San donne, sur la culture du bananier, des indications qui présentent un intérêt général :

« Les plantations de Longui, dont nous poursuivons sans cesse l'amélioration afin d'en obtenir le maximum de rendement, accusent un progrès considérable ; la qualité du fruit s'affirme et le poids moyen du régime a encore augmenté de 5 kg sur l'année dernière.

Nous approchons ainsi très rapidement du rendement escompté de deux régimes de 20 kg par pied et par an.

Les nouvelles plantations de Korofindi sont déjà en production et nous fournissent un appoint considérable dans notre exportation, soulageant ainsi notre trésorerie et amortissant fortement le coût de l'hectare.

Pour les sept premiers mois de l'exercice 1930-1931, nous avons déci exporté :
68.000 régimes d'un poids total de 1.100.000 kg ;

Contre : 52.000 régimes d'un poids total de 700.000 kg pour l'exercice précédent.

Nous coupons actuellement près de 225 tonnes de fruits par mois ; notre trésorerie se trouve ainsi suffisamment alimentée par nos ventes pour pouvoir atteindre les mois de septembre-octobre, date à [laquelle notre production mensuelle devra s'élever à 450 ou 500 tonnes. Cette production sera déjà suffisante pour nous permettre de rémunérer le capital engagé.

Achevant le programme fixé, nous avons préparé 50 hectares de terrains, dont une partie est déjà plantée à fin décembre et, à fin mai, la Société possédera enfin ses 200.000 bananiers. À ce moment, nous n'aurons plus à envisager de nouvelles dépenses d'investissement.

Nous vous rappelons qu'il nous restera alors près de 400 hectares de bons terrains disponibles sur nos concessions. Nous ne les mettrons que progressivement en valeur.

Le marché de la banane se maintient ferme et, malgré les hausses ou baisses saisonnières, les prix de vente sont sensiblement identiques à ceux de l'année dernière.

La consommation de ce fruit en France a augmenté cette année encore dans des proportions considérables.

De 62.000 tonnes en 1926, elle est passée à 127.000 tonnes en 1929.

Pour les neuf premiers mois de 193, la consommation a déjà dépassé 134.000 tonnes.

Quoique les colonies françaises n'entrent encore dans cette importation que pour une proportion insignifiante, nous devons cependant signaler avec satisfaction l'augmentation de la production en Guinée, qui est passée de 2.021 tonnes en 1926 à 6.500 tonnes environ en 1930 dont 4.500 seulement pour la France, le reste ayant été absorbé par d'Afrique du Nord.

Par suite des différentes extensions, nous croyons que la production générale de la Guinée doublera encore cette année.

Une telle augmentation est d'autant plus intéressante qu'elle permet aux planteurs de se montrer de plus en plus exigeants pour les améliorations à apporter au chargement de la banane et à son transport en France, afin de supprimer les risques de déchet.

Les liens syndicaux se sont raffermis entre les sociétés de culture et les planteurs isolés, permettant ainsi une défense raisonnée des intérêts communs.

Cette entente a déjà donné de bons résultats à la colonie :

Les travaux du port de Conakry sont activement poussés ; la construction d'un entrepôt pour le stockage des fruits est terminée ; l'élargissement des quais d'embarquement permettra bientôt de charger notre fruit dans des conditions rationnelles.

Au point de vue transports, il y a également une grande amélioration : les raviras passent maintenant de plus en plus nombreux et les aménagements de cales ventilées sont progressivement obtenus sur plusieurs d'entre eux. »

Cultures et bananeraies du Kin-San
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 avril 1932)

Approbation des comptes de l'exercice au 31 mai 1931 se soldant par un bénéfice net de 306.974 fr. contre 528.961 fr. Total disponible : 443.620 fr. contre 593.330 fr. Il n'a pas été proposé de dividende, 316.963 fr. étant affectés aux amortissements, 943 fr. à la réserve légale et 17.916 fr. au report à nouveau.

Les Cultures et bananeraies du Kin-San
(*Les Annales coloniales*, 23 avril 1932)

Les Cultures et bananeraies du Kin-San progressent de peu : l'assemblée du 18 avril a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1931 se soldant par un bénéfice net de 306.974 francs. Pas de dividende.

La production a été de 2.025 tonnes en 1930-1931 contre 1.100 en 1929-1930.

Pendant les huit premiers mois, la récolte a été assurée dans les meilleures conditions, mais, à la fin de février, un vol de sauterelles a ravagé les plantations et l'exportation n'a plus suffi à alimenter la trésorerie.

Société de cultures et bananeraies du Kin-San
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 février 1933)

Réunis le 16 février en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1932. Le compte d'exploitation fait apparaître un solde débiteur de 950.395 fr. Avec les charges sociales. 348.144 fr., les intérêts et agios, 223.825 fr. et une provision extraordinaire pour créances douteuses de 157.365 francs, le solde débiteur total ressort à 1.679.730 fr. Déduction faite du report créditeur antérieur de 17.915 fr., la perte ressort en définitive à 1.661.814 francs.

Le conseil souligne dans son rapport que malgré une perte de 200 tonnes due à une invasion de sauterelles au début de l'exercice, celui-ci aurait été largement bénéficiaire si les cours n'avaient fléchi brusquement. La production des exploitations a, en effet, atteint le développement suffisant pour que des recettes normales couvrent intégralement les frais d'exploitation, les frais généraux et l'intérêt du capital. En dehors des protections obtenues des pouvoirs publics contre la concurrence des bananes étrangères, la société a pris des mesures sévères pour comprimer ses frais d'exploitation et ses frais généraux. Les dépenses globales ont, été ainsi réduites de plus de 20 %.

Les exportations ont atteint 2.800.000 kg contre 1.627.000 kg l'exercice précédent,

Pendant les huit mois écoulés de l'exercice en cours, l'exportation a atteint 163.000 régimes d'un poids de 2.700.000 kg contre 137.300 régimes d'un poids total de 2.100.000 kg l'exercice précédent. On escompte que la progression sera du même ordre l'exercice prochain.

Les prix de vente, sans revenir à un cours normal, restent cependant suffisamment fermes. Les recettes encaissées et la prime versée permettent au conseil d'envisager

pour l'exercice 1932-33 la couverture des dépenses d'exploitation et l'amortissement partiel des charges engagées pendant la période déficitaire. L'état de la trésorerie s'est très sensiblement amélioré et société a pu commencer à amortir les dettes de l'exercice écoulé.

Une grande richesse coloniale : la banane française
par Pierre Deloncle
(*La Journée industrielle*, 14 avril 1933)

.....
Tout le monde sait combien les coloniaux sont individualistes. Or, ce qui mérite d'être signalé, ce que la journée nantaise de la banane a mis spécialement, en lumière, c'est l'intelligent effort de coopération loyale des activités diverses que groupe le commerce de la banane. Il fallait coordonner les efforts des planteurs avec ceux des transporteurs et des commerçants, on y est parvenu grâce d'abord à un très distingué gouverneur des colonies, M. Vadier, gouverneur de la Guinée, grâce ensuite à un organisme récent, le Comité interprofessionnel bananier (C. I. B.).

Les planteurs d'abord. Nous avons pu prendre conscience des difficultés qu'ils ont dû vaincre, en écoutant, mardi, la très intéressante conférence faite par M. Jean Pezon et surtout en voyant le beau film qu'il a pris lui-même sur sa plantation de Kin-San. M. Jean Pezon était un jeune as de l'aviation de guerre, comptant 15 victoires ; voulant respirer librement, travailler dans le neuf, il est parti en Guinée en 1923 et a défriché, irrigué, aménagé un magnifique domaine. On serait surpris qu'il eût oublié d'aménager chez lui un terrain d'atterrissage : il fait la navette entre la Guinée et la France à l'aide de deux avions personnels.

.....
SOCIÉTÉ DE CULTURES ET BANANERAIES DU KIN-SAN
(*Journal officiel de la Guinée française*, 15 avril 1933)

Les actionnaires de ladite société réunis en assemblée générale ordinaire à Paris, 5, rue Boudreau, le 16 février 1933, sous la présidence de M. Maurice Kempf, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, celui du commissaire, ont approuvé à l'unanimité les comptes, le bilan de l'exercice 1931/1932 tels qu'ils ont été présentés, et décidé de reporter à nouveau le solde du compte « Profits et pertes », se soldant par un déficit net de 1.661.814 fr. 63.

L'assemblée générale ordinaire nomme administrateurs, pour six années, renouvelables par sixième tous les ans, les administrateurs sortants, savoir : Messieurs Maurice Kempf, Kyriacopoulos, de Lestrade, Mahé, Frank Stuhl, Petitjean, de Caplane, Jean Pezon.

1933 (nov.) : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ TECHNIQUE D'EXPLOITATION BANANIÈRE

Bananeraies du Kin-San

(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1933)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 décembre a approuvé les comptes au 31 mai 1933, se soldant par un bénéfice de 770.122 fr., qui a été consacré à l'amortissement des pertes antérieures.

Société de cultures et bananeraies du Kin-San
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 décembre 1933)

L'assemblée ordinaire des actionnaires du 22 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1933, faisant ressortir un bénéfice de 770 422 fr., qui a été consacré à l'amortissement des pertes de l'année précédente.

Le rapport indique qu'il a été produit près de 4.000 tonnes de fruits, mais, par suite d'un nouveau passage de sauterelles, 3.500 tonnes seulement ont été vendues, soit une augmentation de 25 % sur le précédent exercice.

Les efforts de compression des frais ont été poursuivis : le frais généraux ont été diminués de 19 % et les frais d'exploitation de 24 %. Les frais de transport ont été également abaissés de 15 %.

Société de cultures et bananeraies du Kin-San
(*La Journée industrielle*, 15 janvier 1935)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 janvier 1935)
(*Revue générale du froid*, mars 1935)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1934, faisant ressortir une perte de 133.881 fr. 39 qui, ajoutée au déficit antérieur de 891.392 fr. 54, fait ressortir un solde débiteur total de 1 million 25.273 fr. 93.

M. Maurice Kempf, administrateur sortant, a été réélu.

Bananeraies du Kin-San
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 janvier 1935)

Les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1934, qui ont été approuvés par l'assemblée ordinaire des actionnaires du 14 janvier, se soldent par une nouvelle perte de 133.881 fr. Avec les pertes antérieures, le solde débiteur total ressort à 1.025.273 fr.

Le rapport du conseil expose que l'exercice écoulé a été affecté par une violente crue qui a occasionné des dégâts considérables, ce qui a nécessité la remise en état des parcelles les plus éprouvées. Des frais d'exploitation supplémentaires très onéreux ont été occasionnés de ce fait, qui ont été portés à un poste spécial qui sera amorti ultérieurement.

La récolte a subi une réduction de près de 30 % sur les prévisions, et les exportations n'ont pas dépassé 3.000 tonnes.

Bananeraies du Kin-San

(L'Information financière, économique et politique, 9 janvier 1937)

La récolte et les expéditions de bananes sont en nette augmentation par rapport à celles de la précédente campagne. Malheureusement, les cours de vente des bananes ont été mauvais sur presque toutes les places depuis cinq à six semaines. Toutefois, on assiste actuellement à une légère reprise, qui s'accroîtra vraisemblablement, à moins de froids rigoureux.

COUP D'ACCORDÉON
INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE AFRICAINE

Société de cultures et bananeraies du Kin-San
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15 MILLIONS
SIÈGE SOCIAL À LINSAN (GUINÉE FRANÇAISE)
(Journal officiel de l'État français, 12 décembre 1941)

MM. les actionnaires sont convoqués pour le 5 janvier 1942, aux heures ci-après fixées, 5, rue Boudreau, à Paris, savoir:

I. — En assemblée générale ordinaire annuelle à quinze heures
ORDRE DU JOUR

- 1° Approbation de la date de l'assemblée ;
- 2° Rapport du conseil d'administration et des commissaires aux comptes pour l'exercice 1938-1939 ;
- 3° Approbation du bilan et du compte de pertes et profits ;
- 4° Renouvellement partiel du conseil d'administration. *Quitus* aux administrateurs ;
- 5° Traités avec des administrateurs, autorisations de charges.

II. — En assemblée générale ordinaire annuelle, à l'issue de la précédente assemblée convoquée à quinze heures
ORDRE DU JOUR

- 1° Approbation de la date de l'assemblée ;
- 2° Rapport du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, pour l'exercice 1939-1940 ;
- 3° Approbation du bilan et du compte pertes et profits ;
- 4° *Quitus* au conseil d'administration à un administrateur démissionnaire et à un administrateur arrivé en fin de mandat ;
- 5° Nomination d'administrateurs ;
- 6° Traités avec les administrateurs, autorisations, décharges.

III. — En assemblée générale extraordinaire, pour le 5 janvier 1942, à seize heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Proposition de réduction du capital social de quinze millions à 6 millions de francs, par échange de cinq actions anciennes contre deux nouvelles ;
- 2° Proposition de modification des droits attribués aux parts bénéficiaires (réduction de leur participation dans les bénéfices et renoncations à tout droit préférentiel de souscription) ;
- 3° Modification des statuts comme conséquence des délibérations qui précèdent, notamment en ce qui concerne les articles 6, 7, 38, 42 et 45 ;

4° Modifications diverses aux statuts pour en mettre le texte en harmonie avec les dispositions législatives actuelles et introduction du droit de vote double en faveur des actions nominatives, modifications notamment des articles 10, 21 (commissaires des comptes), 30, 35, 38 et 47 ;

5° Proposition d'augmentation du capital social pour le potier de 6 millions, chiffre réduit, à 12 millions par l'émission au pair de 60.000 actions nouvelles ;

6° Rapport du conseil d'administration et rapport spécial de MM. les commissaires aux comptes et délibération sur l'attribution d'un droit de souscription à des personnes non associées (cas prévu par les articles 5, 6 et 7 du décret de la loi du 8 août 1935) ;

7° Disposition à prendre en exécution de la loi du 14 août pour réserver les droits des actionnaires empêchés de participer à l'augmentation du capital par suite des circonstances résultant de l'état de guerre ;

8° Proposition de création de parts bénéficiaires ayant droit en nombre égal à celui des parts bénéficiaires déjà créées, les décisions intéressant les parts bénéficiaires étant prises sous condition suspensive de leur approbation par l'assemblée des porteurs de parts ;

9° Autorisation à donner au conseil d'administration de décider ultérieurement une émission d'actions nouvelles à souscrire en espèces par voie d'augmentation du capital et modification à ce sujet, de l'article 7 des statuts (dernier alinéa).

Le texte imprimé des résolutions qui seront soumises à l'assemblée sera tenu à la disposition des actionnaires quinze jours avant la date de cette assemblée au siège social à Linsan (Guinée française) et 5, rue Boudreau, à Paris.

Le registre des transferts sera clos quinze jours avant la date de l'assemblée.

IV. — MM. les porteurs de parts bénéficiaires de la Société de cultures et bananeraies du Kin-San, sont convoqués en assemblée générale pour le 5 janvier 1942, à dix-sept heures, à Paris, 5, rue Boudreau, à l'effet de délibérer dans les conditions prévues par les paragraphes 10, 11, 12 de l'article 43 des statuts constituant les statuts de l'association des porteurs de parts bénéficiaires de la Société de cultures et bananeraies du Kin-San.

ORDRE DU JOUR

1° Délibération sur une proposition de modification des droits de porteurs de parts bénéficiaires dans le partage des bénéfices de la société anonyme et renonciation par ceux-ci à tous droits de préférence pour la souscription des actions émises en augmentation du capital de ladite société ;

2° Augmentation du nombre des parts bénéficiaires par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ;

3. Nomination d'administrateurs de l'association des porteurs de parts et retrait de mandat à l'un des administrateurs empêché d'exercer ledit mandat.

Les propriétaires d'actions au porteur et de parts bénéficiaires devront, pour assister aux assemblées, déposer leurs titres ou les récépissés de dépôt en banque qui en tiendront lieu 5, rue Boudreau, à Paris et 15, rue Vauban à Bordeaux [siège de la Société auxiliaire africaine], huit jours francs au moins avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration.

L'assemblée des porteurs de parts, tenue récemment, a modifié les droits de ceux-ci dans le partage des bénéfices de la société et a statué sur l'augmentation du nombre de parts bénéficiaires, suivant délibération de l'assemblée extraordinaire des actionnaires.

CULTURES ET BANANERAIES DU KIN-SAN

[Augmentation du capital]

(*Le Journal*, 4 mai 1942)

Augmentation du capital de 6 à 12 millions de francs par émission à 108 francs et introduction ultérieure sur le marché de 60.000 actions de 100 francs, entièrement assimilées aux actions anciennes. Droit : 2 actions nouvelles pour cinq anciennes non échangées.

DEUILS

P.-E. de Caplane

(*Le Matin*, 14 juin 1944)

On annonce la mort de M. P.-E. de Caplane, président de la Participation coloniale et industrielle*, de la Cie commerciale de l'A.-E.F. [CCAEF*], administrateur de la Cie nossibéenne d'industries agricoles*, des sociétés Cultures et bananeraies du Kin-San, Procédés industriels et charbons actifs [PICA*], Mines de Dielette* et Jardin d'acclimatation*, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1914-18, décédé muni des sacrements de l'Église à l'âge de 67 ans. Ses obsèques auront lieu demain jeudi, à 11 heures, chapelle paroissiale de Raymond-Poincaré, où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Société de cultures et bananeraies du Kin-San

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 janvier 1950)

L'augmentation du capital de 12 millions de francs C.F.A. à 12.210.600 fr. C.F.A a été vérifiée par l'assemblée extraordinaire tenue à Dakar le 20 décembre. L'assemblée a autorisé le conseil à procéder à une augmentation du capital jusqu'à concurrence de 50 millions C.F.A.



Société anonyme au capital de 12 MF
 divisé en 120.000 actions de 100 fr. chacune
 Droit de timbre acquitté par abonnement 20 décembre 1944
PART BÉNÉFICIAIRE
 donnant droit à 1/30.000^e des bénéfices attribués aux parts bénéficiaires par les
 statuts
 Un administrateur : Pierre-Eugène de Caplane.
 Imprimerie Chaix, rue Bergère, Paris

AEC 1951-421 — Société de cultures et bananeraies du Kin-San (C.B.K.S.)
 Siège social : LINSAN (Guinée française)
 Bureau : 5, rue Boudreau, PARIS (9^e).
 Capital. — Société anon., fondée en 1926, 12.210.600 fr. C. F. A. en act. de 100 fr.
 — Parts bénéficiaires : 30.000.
 Objet. — Cultures tropicales. Plantations d'agrumes et de bananiers à Linsan
 Sougueta (cercle de Kindia), Guinée fr.
 Exp. — Agrumes, bananes.
 Conseil. — MM. [Henri] de Caplane [CCAEF, Huelva, Nossybéenne d'industries
 agricoles], présid. ; Pierre Delmas [pdt délégué Auxiliaire africaine], Lefèvre, Pierre
 Tournadour 4, Sté auxiliaire africaine.

(L'Information financière, économique et politique, 24 octobre 1951)

⁴ Pierre Tournadour : administrateur du Comptoir des produits africains et de la Cie an. des Éts Duval.

Les CULTURES ET BANANERAIES DE KIN-SAN, qui étaient demandées à 100 fr., ont valu 104. Les résultats de l'exercice 1950, influencés par la crise persistante dont souffre le commerce de la banane, seront probablement déficitaires.
